CAB
Action Caritas Suisse
des Aveugles

Rapport annuel 2023

Rapport de prestations 2023

Éditorial	3
Rapport du directeur	4
Rapport formation et loisirs	5
Conseils et accompagnement	8
Relations publiques, défence des intérêts	10
Finances, bilan, annexe	11
Rapport de l'organe de révision	20
Legs et contributions de fondations	21
Revues enregistrées	21
But et organe de direction	22
Membres et collaboratrices/collaborateurs	23
Adresses des sections	24

90 bougies, et bien d'autres à venir

Chère lectrice, cher lecteur,

Cette année, nous avons fêté nos 90 ans, comme le mentionne le titre. Et ce n'est qu'un début. Nous avons célébré cet événement comme il se doit lors de notre assemblée des délégués 2023 à Olten. Nous avons invité nos organisations partenaires à cette occasion et la chanteuse aveugle Bernarda Brunovic a donné à l'événement un caractère festif. Cela fait du bien de pouvoir être un peu fier de soi et de ses performances, et cela motive à continuer, à aller de l'avant.

Fin juin, nous avons organisé pour les membres de notre association une excursion à Saint-Gall, lieu de fondation de la CAB. Malheureusement, le temps n'était pas au beau fixe, mais cela n'a pas empêché la bonne humeur de régner. Tout au long de l'année, nous avons célébré à de nombreuses occasions la joie de ce jubilé.

En automne, nous avons entamé des discussions sur différents modèles de collaboration avec l'association École de la pomme. L'École de la pomme fait découvrir le monde numérique aux personnes aveugles et malvoyantes, en premier lieu grâce à des cours sur iPhone et Android. Au bout d'un processus intensif, il s'est avéré que nos objectifs et nos idées étaient différents, et c'est ainsi que la CAB et l'École de la pomme ont décidé, après une réflexion approfondie, de continuer à suivre leur propre voie en tant qu'organisations amies.

Comme vous pouvez le constater, chers lecteurs, nous regardons vers l'avenir et nous nous efforçons d'offrir à nos bénéficiaires et à nos membres des prestations de qualité à des prix abordables. Ceci est principalement possible grâce au soutien de nos donatrices et donateurs, clientes et clients, et organisations partenaires dans le domaine de la cécité. Merci beaucoup pour votre fidélité.

Ruth Häuptli
Présidente

Mobiliser les forces

Nous revenons sur le 90e anniversaire de la CAB. La cérémonie officielle a eu lieu le 13 mai 2023 à Olten. Avec nos organisations partenaires, les délégués des sections et nos invités, nous avons eu le plaisir de célébrer une petite fête, mais dans une ambiance très chaleureuse. Nous sommes également reconnaissants de la présence de notre vice-président Franz Fux et de sa compagne Antonia Salzmann à ce jubilé. Il est malheureusement décédé en novembre 2023 après une longue maladie courageusement endurée.

Au cours de cette année anniversaire, nous avons soutenu directement nos bénéficiaires en leur offrant des réductions sur les cours et en organisant un événement spécial pour les membres. En outre, le «voyage culturel Hildegarde de Bingen» a été organisé en collaboration avec l'aumônerie des personnes handicapées de Zurich.

Le pilier le plus important de la CAB est le succès et la popularité des cours. Avec 1 830 journées-participants à des cours de plusieurs jours, nous avons atteint notre objectif avec précision. Le programme de cours interne a bien fonctionné.

En ce qui concerne le service social, nous avons passé une nouvelle année de collaboration avec la Zürcher Sehhilfe, ce qui a amélioré notre taux d'occupation. Après le départ de deux assistantes sociales au cours des deux dernières années, la CAB a dû réfléchir à l'orientation de son offre dans la perspective du nouveau contrat à partir de 2024. Les directives sévères de l'OFAS concernant le fonds de fluctuation IV art. 74 et le calcul du substrat du capital ont posé des jalons si clairs, avec une réduction des subventions de l'OFAS de 210 000 francs à partir de 2024, que nous avons dû adapter l'offre. En conséquence, nous ne proposerons plus que le conseil par les pairs dans le domaine de la consultation et nous arrêterons jusqu'à nouvel ordre le conseil social classique. Cette mesure nous permet de compenser la réduction des subventions. En conséquence, la collaboration avec la Zürcher Sehhilfe a malheureusement dû elle aussi être cessée à la fin 2023. Nous avons pu orienter les clients vers des organisations partenaires dans le domaine de la cécité en fonction de leurs différents besoins.

Le certificat Zewo a été renouvelé pour quatre ans après une recertification. Dans les comptes annuels, nous avons regroupé les provisions et le capital sur recommandation de Zewo. Nous avons pu réduire le fonds de fluctuation de 325 000 francs.

Des dépenses supplémentaires ont été nécessaires dans le domaine de la collecte de fonds afin d'enrayer l'érosion de notre base de donateurs. Nous constatons malheureusement que nombre de nos donateurs de longue date ne peuvent plus donner en raison de leur âge ou bien parce que leur situation financière s'est détériorée.

Dans les dépenses de biens et services, le renchérissement général laisse des traces. Ce sont surtout les hôtels et les restaurants qui ont fait monter les enchères et ont répercuté le renchérissement.

La charge administrative a également augmenté, notamment en raison d'adaptations réglementaires ou de nouvelles exigences, par exemple la nouvelle loi sur la protection des données, une participation à un instrument de mesure de l'efficacité dans le secteur institutionnel des aveugles et la professionnalisation générale dans la fourniture de toutes les prestations.

Rudolf Rosenkranz
directeur

Offres de formation sur mesure

Notre objectif principal est et reste d'offrir aux personnes souffrant d'un handicap visuel ou de plusieurs handicaps l'accès à des offres de formation continue qui ne seraient pas possibles sans notre soutien, conformément à la Convention relative aux droits des personnes handicapées entrée en vigueur en 2014, qui engage la Suisse à devenir une société inclusive. Il s'agit notamment de proposer des supports de cours accessibles, un personnel spécialisé formé, compétent et sensibilisé et, bien entendu, des offres de cours visant à maintenir et à promouvoir l'autonomie, la santé physique et psychique, à donner des impulsions pour l'organisation personnelle des loisirs et à créer un réseau de contacts sociaux. C'est à la fois notre motivation et notre défi de couvrir autant que possible tous les besoins qui contribuent au bien-être de nos clients.

Un voyage réussi

Disons-le d'emblée: pour nous, le succès, c'est quand les participants aux cours sont satisfaits, mais pas seulement. La satisfaction de notre personnel spécialisé, en particulier des responsables de cours et des accompagnateurs, est tout aussi importante. Par leur motivation, ils apportent une contribution essentielle à la possibilité d'apprendre et de vivre ensemble en harmonie. Ils transmettent leurs connaissances spécialisées de manière adaptée aux aveugles. Les personnes qui s'engagent dans le bénévolat, nos accompagnateurs, souhaitent s'identifier à leur engagement. Les remerciements et la reconnaissance pour leur travail sont tout aussi importants que les rencontres régulières, les échanges et la formation continue. Les hôtes de nos groupes, les hôteliers et les centres de séminaires de toute la Suisse alémanique contribuent également à notre succès. Il nous tient à cœur d'établir et d'entretenir une relation de confiance avec eux. Enfin, nous devons notre succès aux nombreux donateurs, en premier lieu à nos fidèles donatrices et donateurs ainsi qu'aux pouvoirs publics.

Formation et loisirs

Temps forts de l'année de cours 2023
Pour notre 90e anniversaire, nous avons imaginé une offre de cours très spéciale. En étroite collaboration avec l'entreprise Adventure Point, l'école de voile Nessi et Daniel Borter en tant que chef de cours, nous avons pu proposer à nos participants une offre formidable et variée. Les quatre jours passés au bord du lac d'Uri à faire du canoë, du stand up paddle, de la voile et une excursion commune en grand canoë ont été si bien accueillis que le cours a affiché complet en un rien de temps, malgré une annonce spontanée de dernière minute. Dans l'espoir d'avoir des températures agréables, nous avons placé le cours en août. Nos attentes ont été un peu déçues de ce côté-là. Malgré le temps froid, le groupe n'a pas boudé son plaisir. Tous les sports proposés ont été essayés avec courage et enthousiasme.

En octobre est arrivé le deuxième temps fort de notre année de jubilé: le voyage culturel sur le lieu de naissance et de vie de la visionnaire Hildegarde de Bingen. En collaboration avec l'aumônerie catholique des personnes handicapées de Zurich, nous nous sommes rendus avec 40 participants et accompagnateurs à Bad Kreuznach, dans la vallée enchanteresse de la Nahe.

D'autres temps forts que j'aimerais mentionner ici sont les cours de créativité et de pâtisserie presque légendaires sous la direction de Theres Raimondi. Avec beaucoup d'engagement et de passion, elle travaille sans cesse de nouvelles idées, de nouvelles techniques et de nouveaux matériaux et les met en œuvre dans les cours, ce qui permet de créer de véritables œuvres d'art.

Si nos offres de randonnée ont autant de succès, c'est avant tout grâce à l'immense engagement et au sens des responsabilités louables de nos moniteurs. Ils passent d'innombrables heures à se préparer minutieusement à chaque randonnée. Chaque sentier est préalablement vérifié sur la carte et parcouru, chaque raccourci ou prolongement possible est testé afin de pouvoir répondre aux besoins des participants, même à court terme. Chaque liaison de bus et de train est clarifiée. Préparer une journée ou même une semaine de randonnée prend beaucoup de temps. Nous remercions ici nos anges de la randonnée Daniela Borter, Benno Stocker, Daniel Borter, Simone Grohrock et Manuel Bär. En 2023, les randonnées ont d'ailleurs mené au Haslital, à Altdorf, à Savognin et au Val Müstair.

Soutien au legs Heinz Oppenheimer
Dès l'automne 2022, nous avons été informés par notre association faîtière, l'UCBA, que les conditions du legs qu'elle gère avaient été élargies. Les cantons d'Argovie et de Soleure sont venus s'ajouter aux anciens cantons de Bâle-Campagne et de Bâle-Ville, qui bénéficient de ce legs depuis 2008. Nous avons informé les participants aux cours concernés par cette nouveauté et avons déposé les demandes correspondantes.

Des contributions aux cours d'un montant total de 65 130 francs ont été approuvées en 2023 et créditées aux participants.

Offres de formation pour les responsables de cours, les collaborateurs bénévoles et les civilistes
Comme mentionné plus haut, les offres de formation revêtent une grande importance pour notre personnel de cours.

Lors de deux des trois journées d'introduction et de sensibilisation organisées, nous avons pu préparer 33 personnes à leur future tâche de collaborateur bénévole au sein de la CAB.

23 accompagnateurs déjà formés, dont certains de longue date, ont répondu à notre invitation à la journée annuelle de formation continue du 2 septembre. En collaboration avec l'association des samaritains d'Einsiedeln, nous avons pu proposer à nos bénévoles un cours de remise à niveau en matière de premiers secours.

Une trentaine de responsables de cours des trois organisations CAB, SBV et SBb ont participé à la journée de formation continue du 11 novembre à Allschwil. Cette fois-ci, c'est la CAB qui a organisé la réunion. Une partie du programme consistait à visiter l'école de chiens guides d'aveugle.

Lieux de rencontre
130 collaborateurs bénévoles ont participé à nos cours pendant un total de 1687 jours. En outre, 17 jeunes hommes et, pour la première fois, une jeune femme ont effectué leur service civil dans nos cours. Si ce n'est pas une raison pour faire la fête!

Je tiens à remercier notre personnel de cours fidèle et engagé, nos responsables de cours, nos bénévoles et nos civilistes, mais aussi nos participants aux cours. Ils s'engagent tous dans des expériences de groupe d'un genre particulier, apportent leur contribution pour que nos cours et nos semaines de randonnée puissent toujours être des lieux de rencontre, d'échange et d'apprentissage et d'expérience communs.

Andrea Vetsch
Responsable de la formation

Focalisation sur le conseil par les pairs

Le contrat IV art. 74 avec l'UCBA a expiré fin 2023. Les calculs des nouvelles subventions ont révélé que les deux années de Covid nous ont laissé un montant très élevé dans le fonds de fluctuation, que nous ne pouvons réduire que très lentement (vous trouverez les chiffres à ce sujet dans l'«Annexe aux comptes annuels»). Après le départ de notre assistante sociale Nina Zimmermann de la CAB au printemps 2023, il était clair pour nous que nous devions redéfinir notre activité de conseil.

Pour les quatre prochaines années, le conseil de la CAB se focalise sur ce que l'on appelle le conseil par les pairs. Il s'agit ici de conseils d'égal à égal, de personne concernée à per-

Un client du conseil par les pairs l'a exprimé ainsi:

«Je suis si reconnaissante à la CAB que tu passes si régulièrement chez moi et que tu m'aides à trouver des livres audio qui me conviennent. Mais surtout, j'apprécie l'échange avec toi, en tant que personne qui ne sort que rarement et qui est souvent seule.»

sonne concernée. Notre collaborateur Roland Gruber est lui-même fortement malvoyant depuis sa naissance, et il connaît donc les difficultés qui peuvent survenir dans une vie quotidienne avec un handicap visuel et la cécité. Dans ce domaine, il s'agit, pour utiliser un mot anglais à la mode, d'empowerment, c'est-à-dire d'autonomisation, on pourrait aussi dire d'encouragement. Il s'agit de plus de 30 clients, dont certains reçoivent des visites très régulières, d'autres à intervalles irréguliers, selon les besoins. En 2023, cela représentait un peu plus de 500 heures de consultation. Les visites sont très appréciées par les clients. Les discussions entre personnes concernées peuvent avoir beaucoup d'impact, et il en résulte une «force» d'une qualité différente de celle d'une discussion entre personnes malvoyantes et non malvoyantes. Dans le cadre du conseil par les pairs, des séjours de vacances sont également organisés et, si nécessaire, un soutien est apporté pour le financement des vacances ou des cours. Grâce au fait que la CAB dispose d'un bon réseau dans le domaine de la cécité et qu'il existe une bonne et étroite collaboration dans le domaine de la cécité en Suisse, le conseiller peut, dans les cas où il s'agit de thèmes relevant du travail social au sens strict (p. ex. demandes aux assurances sociales), renvoyer vers d'autres organisations et à leurs services de consultation et y ouvrir des portes. En outre, le conseil par les pairs peut s'occuper de l'organisation de la vie quotidienne des clients, comme la rédaction d'une lettre, l'organisation de l'abonnement d'accompagnement dans les transports publics, la mise à disposition de livres audio ou parfois la reprogrammation des stations de radio ou d'autres appareils. Mais le plus important est la partie de l'orientation par les pairs décrite ci-dessus. Parler des souffrances et des joies du quotidien avec un handicap visuel et peut-être aussi pouvoir se décharger un peu.

Roland Gruber
Conseil de relations publiques

«Je ne veux plus jamais exclure quelqu'un.»

En ce qui concerne les relations avec les médias, les canaux habituels ont été utilisés: le site Web de la CAB en allemand et en français, la rubrique de la CAB dans VoiceNet (système d'information téléphonique pour les aveugles et les malvoyants), Facebook et la newsletter électronique très appréciée NÄHER ran.

Dans le domaine de la défense des intérêts, Roland Gruber, lui-même concerné, continue à siéger pour la CAB dans le groupe d'accompagnement Personnes handicapées visuelles dans les transports publics (PMR), dans le groupe de travail spécialisé CFF Gare ainsi que dans un groupe d'accompagnement pour deux grands projets CFF dans la région de Zurich. Outre les réunions de travail, plusieurs visites sur le terrain ont été organisées. La collaboration entre les trois organisations d'entraide pour aveugles et malvoyants et avec l'organisation faîtière UCBA est très intense, constructive et porte ses fruits dans ce domaine (ainsi que dans d'autres domaines). À partir du 1er janvier 2024, les personnes handicapées devraient pouvoir utiliser les transports publics de manière autonome partout en Suisse. C'est le cas dans de nombreux endroits, mais il y a encore des choses à réaliser et à améliorer, notamment au niveau des arrêts de bus. Il convient de mentionner ici que les organisations de personnes handicapées et la CAB sont perçues par les CFF comme des partenaires d'égal à égal.

Les prestations de la CAB, telles que la collaboration à l'élaboration de mesures appropriées et adéquates pour les personnes malvoyantes dans les transports publics et le travail de sensibilisation dans les classes et auprès des adultes, sont possibles grâce aux prestations fédérales de soutien et de promotion de l'intégration des personnes handicapées (LUFEB).

Les salles de classe, un bon mot-clé: Durant l'année passée, Roland Gruber a également encadré des travaux de master et d'approfondissement d'étudiants dans le cadre du travail de sensibilisation et a régulièrement rendu visite à des classes. Les élèves se montrent à chaque fois, sans exception, très intéressés et ouverts à la thématique. Pour illustrer les nombreuses réactions, voici quelques témoignages d'élèves de l'école secondaire de la vallée de la Sihl après un événement de sensibilisation. Cet après-midi-là, Roland Gruber était en mission avec une femme sourde.

«Je ne savais pas que les aveugles avaient la priorité avec la canne blanche.»

«C'était nouveau pour moi de voir que malgré de tels handicaps, on peut quand même avoir une telle joie de vivre.»

«Être plus attentif aux gens et aider tout le monde autant que possible.»
«Accepter tout le monde.»

Comptes annuels

BILAN au		**31.12.2023**	**31.12.2022**
	Annexe	CHF	CHF
ACTIFS			
Liquidités et équivalents de liquidités	1	1’720’548	1’875’116
Autres créances à court terme		5’787	5’408
Actifs transitoires		1’400	2’471
Actifs circulants		**1’727’734**	**1’882’996**
Titres	2	1’896’381	1’942’068
Réserve de l’employeur LPP	2	140’756	140’756
Immobilisations Secrétariat central, Zurich:	3		
Installations		3	3
Véhicules		0	1
Système informatique		3	3
Bibliothèque pour aveugles, Landschlacht : Bâtiment	3	1	1
Total immobilisations corporelles		7	8
Actifs immobilisés		***2’037’144***	***2’082’832***
Résultat annuel Perte nette			35’871
Total ACTIFS		**3’764’878**	**4’001’699**
PASSIFS			
Dettes sur achats et prestations de services		-	-
Autres dettes à court terme	4	39’184	44’244
Comptes de régularisation passifs	5	182’274	52’731
Fonds étrangers à court terme		**221’459**	**96’975**
Réserve de fluctuation de cours		-	56’000
Provisions Art. 74 LAI		441’705	
Fonds de fluctuation Art. 74 LAI		467’602	
Fonds étrangers à long terme		**909’307**	**56’000**
Total des fonds étrangers		**1’130’766**	**152’975**
Fonds dédiés		0	28’280
Fonds de fluctuation Art. 74 LAI		0	335’070
Capital affecté et capital libre		**0**	**363’350**
Capital affecté et capital libre		0	441’705
Réserves		**0**	**441’705**
Réserve de fluctuation de cours		56’000	
Capital libre généré		2’578’546	3’043’669
Résultat annuel		-434	-
Capital de l’organisation		**2’634’113**	**3’043’669**
Total PASSIFS		**3’764’878**	**4’001’699**

Compte d'exploitation

	Annexe	2023 en CHF	2022 en CHF
Subventions reçues		**879'604**	**749'208**
Dons reçus librement disponibles		708'381	712'417
Legs librement disponibles		171'222	36'791
Contributions des pouvoirs publics		**764'828**	**764'828**
Aides financières de l'AI pour les prestations fournies		764'828	764'828
Produits des livraisons et des prestations		**241'790**	**230'861**
Contributions des participants aux cours		238'660	230'661
Cotisations des membres		3'130	200
Produits exceptionnels		**-**	**351**
Produits hors période		0	351
Revenus d'exploitation		***1'886'222***	***1'745'248***
Charges directes du projet		**-1'629'026**	**-1'443'419**
Charges de personnel	8	-810'766	-753'833
Soutien aux individus et aux sections		-84'626	-20'437
Charges matérielles		-721'281	-666'139
Frais d'entretien		-12'353	-3'010
Amortissements		-	-
Collecte de fonds et frais généraux de publicité		**-377'444**	**-239'341**
Frais de personnel pour la collecte de fonds		-20'678	-21'034
Frais de matériel pour la collecte de fonds		-356'766	-218'307
Charge administrative		**-182'486**	**-170'656**
Charges de personnel	8	-114'628	-128'644
Charges matérielles		-62'784	-39'904
Frais d'entretien des bâtiments ex. Bibliothèque		-5'074	-2'108
Amortissements		-	-
Charges d'exploitation		***-2'188'955***	***-1'853'416***
Résultat d'exploitation		**-302'733**	**-108'169**
Résultat d'exploitation		**-34'771**	**-158'696**
Produits financiers		19'368	12'936
Charges financières		-54'139	-171'632
Succès immobilier		**12'071**	**-19'006**
Revenus immobiliers hors exploitation		12'071	-19'006
Résultat avant variation des fonds		**-325'434**	**-285'871**
Dissolution du fonds de fluctuation LAI Art. 74		325'000	250'000
Résultat annuel		**-434**	**-35'871**

Flux de trésorerie

	31.12.2023 CHF	31.12.2022 CHF
Résultat de l'exercice (avant affectation du capital de l'organisation)	-434	-35'871
Amortissements	-	-
Variation des créances à court terme	-378	-2'034
Variation des comptes de régularisation actifs	1'071	-1'141
Variation d'engagements de livraisons et prestations	-5'060	3'898
Variation des comptes de régularisation passsifs	129'543	5'346
Flux de trésorerie généré par l'activité d'exploitation	**124'744**	**-29'802**
Variations placements financiers	45'687	-360'165
Flux de trésorerie d'investissements	**45'687**	**-360'165**
Variation du fond de fluctuation AI art. 74	-325'000	-250'000
Flux de trésorerie des activités de financement	**-325'000**	**-250'000**
Variation des liquidités	**-154'569**	**-639'967**
Liquidités au 1er janvier	1'875'116	2'515'083
Liquidités au 31 décembre	**1'720'548**	**1'875'116**

Annexe des comptes annuels 2023

Principes comptables
Les comptes annuels de l'Action Caritas Suisse des Aveugles (CAB) ont été établis conformément aux RPC fondamentales et à la Swiss GAAP RPC 21. Les comptes annuels sont présentés en francs suisses (CHF). La méthode Zewo a été appliquée pour le calcul de la structure des coûts.

La date de clôture du bilan de l'association est le 31 décembre.

Explications relatives au bilan et au compte d'exploitation

1. Liquidités

	2023 CHF	2022 CHF
Caisse	744	1'651
Compte postal	131'770	50'269
Banques	1'588'034	1'823'196
Total des liquidités	**1'720'548**	**1'875'116**

Les liquidités sont évaluées à leur valeur nominale.

2. Placements financiers

	2023 CHF	2022 CHF
Titres	1'896'381	1'942'068
Réserve de l'employeur LPP	140'756	140'756
Total des actifs financiers	**2'037'144**	**2'082'824**

Les titres sont évalués à leur valeur de marché actuelle au 31 décembre.

3. Tableau des immobilisations corporelles selon le principe du produit brut

	Ouverture		Transferts		Acquisitions		Amortissements		Stock final	
	2023	**2022**	**2023**	**2022**	**2023**	**2022**	**2023**	**2022**	**2023**	**2022**
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Biens Immobiliers	1	1	0	0	0	0	0	0	1	1
Equipements	3	3	0	0	0	0	0	0	3	3
Véhicules	1	1	-1	0	0	0	0	0	0	1
Informatique	3	3	0	0	0	0	0	0	3	3
Total	**8**	**8**	**-1**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**7**	**8**

	Valeur d'acquisition		Transferts		Amortissements cum.		Stock final	
	2023	**2022**	**2023**	**2022**	**2023**	**2022**	**2023**	**2022**
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Immobilier	2'265'000	2'265'000	0	0	-2'264'999	-2'264'999	1	1
Equipements	3'565	3'565	0	0	-3'562	-3'562	3	3
Véhicules	61'803	61'803	-1	0	-61'802	-61'802	0	1
Informatique	34'179	34'179	0	0	-34'176	-34'176	3	3
Total	**2'364'547**	**2'364'547**	**-1**	**0**	**-2'364'539**	**-2'364'539**	**7**	**8**

Principes d'amortissement

Immobilier : Année de construction 1991, les coûts de construction sont aujourd'hui entièrement amortis ; la valeur comptable est encore de CHF 1.00, le terrain est utilisé en droit de superficie.

Installations et véhicules : Ceux-ci sont généralement amortis sur 5 ans.

Équipements et logiciels informatiques : Ceux-ci sont généralement amortis sur 3 ans.

4. Autres obligations à court terme

Les autres obligations à court terme comprennent les dettes envers l'institution de prévoyance :

Autres dettes à court terme	**2023**	**2022**
	CHF	CHF
Caisse de compensation AVS, LAA, LPP, assurance indemnités journalières	-1'927	1'964
Caisse de pension UGZ Unabhängige Gemeinschaftsstiftung ZH	15'082	16'171
Avoirs parqués de sections dissoutes *	16'874	16'874
Avoirs des clients	9'155	9'235
Total des autres dettes à court terme	**39'184**	**44'244**

* Selon les statuts des sections et de la CAB, les fonds d'une section dissoute doivent être parqués pendant 5 ans auprès de la CAB. Si une nouvelle section est créée dans la région concernée, l'argent sera transféré à cette nouvelle section. Après 5 ans sans création d'une nouvelle section, la fortune de l'ancienne section tombe dans la fortune de la CAB.

5. Comptes de régularisation passifs ou „charges à payer“

Les passifs transitoires comprennent les factures non encore payées, qui se décomposent comme suit.

Comptes de régularisation passifs	**2023** CHF	**2022** CHF
Projets avec l’11UCBA, CE art. 74, Zürcher Sehhilfe	110’854	11’220
Cours de formation : Hôtel, honoraires, frais, protection civile	40’097	34’663
Frais de chauffage, électricité, eau, téléphonie, logiciels informatiques et support, frais de port, etc.	26’523	2’518
Revenu reçu de l’année suivante	4’800	4’330
Total des autres dettes à court terme	**182’274**	**52’731**

6. Provisions

Pour les exercices avec restrictions Covid 2020 et 2021, les demandes de remboursement dues à des prestations inférieures aux prestations convenues ont été calculées par l’UCBA. Pour ces demandes de remboursement, nous avons constitué des réserves à partir du fonds de fluctuation.

	2023 CHF	**2022** CHF
Provisions pour fluctuation des cours*	0	56’000
Provision Covid année 2020**	0	318’255
Provision Covid année 2021**	0	123’450
Total des provisions	**0**	**497’705**

* Des provisions pour fluctuation des cours sont constituées pour les actifs financiers. En 2023, la provision sera inscrite dans le capital de l’organisation.
** L’OFAS ne s’est pas encore prononcé sur la manière dont il va procéder avec les prestations non fournies en raison des restrictions Covid. En 2023, les provisions seront comptabilisées dans les fonds étrangers à long terme.

7. Frais de collecte de fonds et de publicité générale

Ces domaines ont été entièrement confiés à des sociétés de services externes. Les coûts correspondent aux dépenses facturées.

8. Frais de personnel

	2023 CHF	2022 CHF
Salaires des employés	557’659	606’476
Honoraires de tiers	275’814	178’100
Assurances sociales	78’411	94’423
Autres Frais de personnel	34’188	24’512
Total frais de personnel	**946’072**	**903’511**
dont charges administratives	114’628	128’644
dont charges directes de projets	810’766	753’833

Les charges salariales administratives ont été calculées selon la méthode Zewo.
Le nombre de postes à temps plein était inférieur à 10 au cours des deux exercices.

9. Travail bénévole

En 2023, 1’687 jours de travail bénévole ont été effectués dans nos cours et avec les clients.

10. Travail bénévole/gestion d’affaires

Nos membres du comité central ont effectué environ 460 heures de travail bénévole en 2023 (470 heures en 2022). Les organes sont indemnisés conformément aux directives de la circulaire de l’OFAS et au règlement des frais de la CAB à partir de 100 heures de travail par personne, ce qui n’était le cas que pour la présidente. L’indemnité versée à la présidente s’élevait à CHF 2’250.

Une personne est responsable de la gestion.

11. Frais administratifs de l’association ou de l’organisation

Les frais administratifs et les frais d’entretien ont été calculés selon la méthode Zewo.

12. Transactions avec des organisations affiliées / passif éventuel

L’engagement conditionnel à l’attention de l’exploitation de la fondation IBZ s’est éteint avec la fermeture de l’International Blindenzentrum (IBZ) le 30 septembre 2018.

13. Événements postérieurs à la date de clôture du bilan

Aucun événement important qui aurait dû être mentionné n’est survenu ou n’est connu entre la date de clôture du bilan et la date d’établissement des comptes annuels.

Compte sur la modification du capital et des provisions

Explications relatives au bilan et au compte d'exploitation

1. Compte sur la modification du capital des fonds affectés

2022	Stock initial	Attribution	Prélèvement	Stock final
	CHF	CHF	CHF	CHF
Fonds dédiés	28'280	0	0	28'280
Fonds de réserve	1'026'775	0	441'705	
Fonds de fluctuation Art. 74*			250'000	335'070
Fondskapital	**1'055'055**	**0**	**691'705**	**363'350**

* Selon les RPC fondamentales et la Swiss GAAP RPC 21, le fonds de fluctuation et les provisions (fonds de réserve) sont des capitaux étrangers à long terme et non du capital de l'organisation. Ce reclassement a été pris en compte dans le bilan 2023.

2023	Stock initial	Attribution	Prélèvement	Stock final
	CHF	CHF	CHF	CHF
Fonds dédiés	28'280	0	28'280	0
Fonds de fluctuation	335'070	**481'082		467'602
Correction effective DB4			23'550	
Estimation DB4 pour 2023			325'000	
Capital des fonds, reclassement en capitaux étrangers à long terme en 2023	**363'350**	**481'082**	**376'830**	**467'602**

** Fonds de fluctuation de l'exercice 2021, oublié dans le rapport annuel 2022 en raison du passage d'une comptabilisation au passé à une comptabilisation au présent.
La contribution de l'AI pour les prestations selon l'art. 74 LAI est affectée. Au moment de la clôture de l'exercice, une estimation de la DB4 attendue doit être compensée avec le fonds de fluctuation depuis 2022. La correction du DB4 effectif a lieu l'année suivante.

2. Compte sur la variation du capital de l'organisation

2022	Stock initial	Attribution	Prélèvement	Stock final
	CHF	CHF	CHF	CHF
Capital de l'organisation	**2'564'731**	**478'938**	**0**	**3'043'669**

2023	Stock initial	Attribution	Prélèvement	Stock final
	CHF	CHF	CHF	CHF
Capital de l'organisation	**3'043'669**	**56'000**	**521'123**	**2'578'546**

Le capital de l'organisation évolue en fonction du résultat annuel.

3. Constitution de provisions

Pour les exercices avec restrictions Covid, à savoir 2020 et 2021, les demandes de remboursement présumées en raison de prestations inférieures aux prestations convenues ont été calculées par l'UC-BA. Pour ces demandes de remboursement, nous avons constitué des réserves à partir du fonds de fluctuation. L'OFAS ne s'est pas encore prononcé sur la manière dont il va procéder avec les prestations non fournies en raison des restrictions Covid.

Selon les RPC fondamentales et la Swiss GAAP RPC 21, le fonds de fluctuation et les provisions sont des capitaux étrangers à long terme et non du capital de l'organisation. Ce reclassement a déjà été pris en compte dans le bilan 2023.

2022		**Solde final**
		CHF
Restitution LAI art. 74	Contribution de couverture année 2020	318'255
Restitution LAI art. 74	Contribution de couverture année 2021	123'450
Total		**441'705**

Rapport de l'organe de révision

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint

à l'assemblée générale de l'Action Caritas Suisse des Aveugles (CAB), Zurich

Zurich, le 4 avril 2024

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, tableau de financement, tableau de variation du capital et annexe) de l'Action Caritas Suisse des Aveugles (CAB) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023. Conformément à la Swiss GAAP RPC 21, les informations contenues dans le rapport de performance ne sont pas soumises à l'obligation de contrôle de l'organe de révision

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAG RPC, aux dispositions légales et aux statuts, incombe au comité alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes. Nous confirmons que nous remplissons les exigences légales en matière d'agrément et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon la norme suisse relative au contrôle restreint. Selon cette norme, cette révision doit être planifiée et exécutée de manière à ce que les anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être détectées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions et des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées aux circonstances des documents disponibles auprès de l'entité contrôlée. En revanche, les vérifications des processus d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que les auditions et autres opérations de contrôle visant à détecter des actes délictueux ou d'autres infractions à la loi ne font pas partie de cette révision.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les Swiss GAAP RPC et qu'ils ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

Honold Treuhand AG

Fleur Sigrist
Experte en révision
Examinateur principal

Jakob Mäder
Expert en révision

Legs et contributions de fondations

Legs

Nous avons eu le plaisir de recevoir des legs très généreux et librement disponibles de la part de bienfaitrices et bienfaiteurs décédés. Nous sommes sincèrement reconnaissants envers les personnes décédées mentionnées ci-dessous, même après leur mort :

- Ernst Bretscher
- Erwin Hermann
- Nina Lötscher
- Gabrielle Petoud

Dons de deuil et de commémoration

au nom de

- Esther Eugster
- Jakob Richner

Dons de fondations, d'organisations et d'entreprises

- Fondation ESTREMOZ
- Héritage de la fondation Heinz Oppenheimer
- Fondation Dr Hans Duttweiler Hug
- Fondation Hatt-Bucher
- Heinz Schöffler - Fondation
- Fondation Murlifam
- Fondation du patrimoine Pestalozzi

Nous remercions également les donateurs, les fondations, les organisations et les entreprises qui ne sont pas mentionnés.

Revue enregistrée

Das Gute Wort (La bonne parole)

L'organe de publication de la CAB (en allemand seulement) avec des articles sur des thèmes culturels, religieux et sociaux paraît tous les deux mois sur CD Daisy.

Rédaction / présentation / production :
Bettina Gruber Haberditz et Roland Gruber

Nombre d'abonné(e)s : environ 120

But et organe de direction

Objectif

En tant qu'organisation d'entraide aux racines chrétiennes, la CAB est l'organisation où les personnes aveugles, fortement malvoyantes et sourdes-aveugles cheminent ensemble, soutenues par des accompagnateurs voyants.

Par le biais de cours de formation continue, de rencontres régionales et d'un accompagnement personnel, la CAB contribue à ce que les personnes concernées organisent leur vie de manière aussi autonome que possible et puisent dans la rencontre avec d'autres du courage et de la force pour affronter le quotidien. Leur intégration dans la société est une préoccupation majeure de CAB.

L'organisation est reconnue par la Confédération et les cantons, exonérée d'impôts, indépendante de tout parti politique et neutre sur le plan confessionnel.

Organe de direction

Présidente de l'association
Mme Ruth Häuptli-Pelloli, Zofingen,
Signature collective à deux

Vice-président
Jusqu'à novembre 2023 : Franz Fux, Naters
Signature collective à deux

Membres du conseil d'administration
Mme Sabine Bédert, Rolle
Monsieur Daniel Burri, Zurich
Mme Vérène Meyer, Lausanne
Monsieur Sandro Molinari, Tenero

Le comité directeur est élu ensemble pour deux ans. Il est rééligible.

Organe de révision
Honold Treuhand AG, Zürich

Membres et collaboratrices/collaborateurs

Effectif des membres

Effectif des membres au 31.12.2022	593	personnes
Dissolutions de sections, décès, départs, démissions, en 2023	- 12	personnes
Admissions en 2023	+ 123	personnes
Effectif des membres au 31.12.2023	704	personnes

Ces chiffres incluent les aides et les abonnés à la revue.

Bureau

Rudolf Rosenkranz	Directeur général / Responsable du secteur Finances
Barbara Gisler	Administration des cours
Roland Gruber	Conseil et relations publiques
Monika Meile	Service financier/comptabilité des salaires
Theres Raimondi	Direction des cours
Andrea Vetsch	Direction de la formation et des loisirs

Collaborateurs externes

Bettina Gruber Haberditz	Rédaction „La bonne parole“

Situation au 31.12.2023

CAB
Action Caritas Suisse
des Aveugles

Adresses des sections

Section St. Theodul
(Haut-Valais)

Président : Michel Chiarinotti
Rhodaniastrasse 9, 3904 Naters
Tél. 076 533 43 26

Aumônier : Pasteur Jean-Marie Perrig,
Viège

Section Sta. Lucia
(Tessin)

Président: Dante Giuseppe Balbo
dantebalbo@bluewin.ch
Tel. 079 681 09 92

Aumônier : Padre Cristiano Baldini

Section Notre-Dame de la Lumière
(Fribourg, Vaud, Genève, Bas-Valais, Jura, Neuchâtel)

Présidente : Sabine Bédert
Ch. du Couchant 2, 1180 Rolle
Tél. 021 825 41 34

Secrétariat de l'association : Gemma Marquis
Av. Saint-François 3, 1950 Sion
Tél. 027 322 13 72

Aumônier : Jean-Michel Lonfat, St-Bernard,
Bourg St-Pierre

CAB Siège principal

Action Caritas Suisse des Aveugles (CAB)
26, rue Schrennengasse
8003 Zurich
Téléphone : 044 466 50 60
E-mail : info@CAB-org.ch
Site Internet : www.cab-org.ch
IBAN : CH05 0900 0000 8000 6507 7

www.cab-org.ch